



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Projections d'objets illicites dans la maison d'arrêt d'Evreux

Question écrite n° 3757

Texte de la question

Mme Séverine Gipson attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la recrudescence des projections à l'intérieur de la maison d'arrêt d'Evreux. Depuis le début de l'année, ce sont des dizaines de téléphones, d'objets dangereux et de sachets de drogues qui ont été introduits dans l'enceinte de la prison par cet intermédiaire. La détention de téléphones portables par les détenus facilite les projections parce qu'ils permettent de coordonner les actions entre ces derniers et le monde extérieur. Cette situation est insupportable pour les agents de l'administration pénitentiaire, confrontés aux tensions provoquées par ces projections. En effet, l'alcool et les drogues introduits dans la prison sont consommés, notamment le dimanche où les effectifs de l'administration sont réduits. À cet effet, elle l'interpelle sur les moyens qu'elle compte mettre en œuvre afin de lutter contre l'introduction d'objets illicites et dangereux pour tout l'écosystème carcéral.

Texte de la réponse

Différents moyens sont mis en œuvre pour endiguer les projections de matériels et produits illicites dans les établissements pénitentiaires en complément des contrôles effectués par les forces de sécurité intérieure sur la voie publique et aux abords des enceintes. Une étude de faisabilité concernant la pose d'un filet anti-projection à la maison d'arrêt d'Evreux sera à ce titre réalisée cette année (coût estimé à 20 000 €). Par ailleurs, afin d'optimiser la sécurisation du site, une seconde étude concernant l'installation d'un équipement de vidéo-surveillance sera conduite en parallèle. En fonction de ces expertises, ces opérations pourront être inscrites dans la prochaine programmation.

Données clés

Auteur : [Mme Séverine Gipson](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3757

Rubrique : Lieux de privation de liberté

Ministère interrogé : [Justice](#)

Ministère attributaire : [Justice](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 décembre 2017](#), page 6265

Réponse publiée au JO le : [27 mars 2018](#), page 2616